

## ► Une équipe, à votre service



- Médecins de PMI
- Médecin de CPEF
- Sages-femmes
- Infirmières-puéricultrices

Ces professionnels de la petite enfance sont à votre disposition pour **vous rencontrer à votre demande**, à votre domicile ou dans les centres médicaux du département.

## ► PMI. En pratique

Pour connaître le centre de PMI le plus proche de chez vous, vous pouvez joindre la circonscription d'action sociale de votre domicile, parmi la liste suivante :

Circonscription du Bessin : 02 31 51 38 00

Circonscription du Bocage : 02 31 66 27 30

Circonscription de Caen-Est : 02 31 35 15 53

Circonscription de Caen-Ouest : 02 31 37 66 14

USDA Nord : 02 31 46 73 06

USDA Sud : 02 31 35 28 44

USDA Centre : 02 31 15 23 00

Circonscription de Falaise : 02 31 41 64 65

Circonscription du Pays d'Auge Nord : 02 31 65 63 85

Circonscription du Pays d'Auge Sud : 02 31 31 86 73

Circonscription du Pré-bocage : 02 31 08 32 70



## CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS

Direction générale adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Enfance et de la famille  
Service de la PMI

5, place Félix Eboué  
BP 10519 • 14035 CAEN CEDEX

Tél. : 02 31 57 17 64

[www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

Conseil Général



Calvados

ASSURER LA SOLIDARITÉ  
ENTRE LES HABITANTS

OFFRIR AUX JEUNES ET AUX FAMILLES  
LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

BIEN VIVRE DANS LE CALVADOS

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES  
DE COMMUNICATION

Réalisation : conseil général du Calvados • Conception : Pimenta • Impression : imprimerie interne du conseil général du Calvados • Janvier 2013

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS PRÉSENTE



## la Protection maternelle et infantile (PMI)

## En savoir plus

- [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)
- Un dépliant PMI est disponible dans votre circonscription de référence avec **l'ensemble des contacts et activités proposées.**

Direction de la Solidarité  
Service de la PMI

Conseil Général  
  
Calvados

# La Protection maternelle et infantile (PMI)

P R O T E C T I O N M A T E R N E L L E E T I N F A N T I L E ( P M I )

## Avant la naissance de votre enfant

Votre grossesse nécessite une surveillance médicale régulière par votre médecin, votre gynécologue ou un médecin de la consultation prénatale de PMI en Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

### LE SERVICE DE LA PMI PEUT VOUS ACCOMPAGNER POUR :

- Vous indiquer **vos droits et les démarches à effectuer** (déclaration de grossesse, ...)
- Suivre le **déroulement** de la grossesse

- Être suivie par **une sage-femme** en lien avec votre médecin
- Être aidée par **une travailleuse familiale**
- Préparer **la naissance**
- Faire le choix de **l'allaitement ou du biberon**
- Choisir un **mode de garde**



## Après la naissance de votre enfant



Le bon développement de votre enfant nécessite un suivi régulier par le médecin traitant, le pédiatre ou le médecin de la PMI et les puéricultrices des centres médico-sociaux.

### LE SERVICE DE LA PMI PROPOSE :

- Des **consultations médicales** de PMI
- Un accueil par des **infirmières-puéricultrices**
- Des consultations par **les médecins et les sages-femmes de CPEF**

### DANS QUEL BUT ?

- Vous aider à réfléchir à **l'aménagement du retour à la maison et à l'organisation de la vie familiale**
- **Accueillir et comprendre** votre enfant
- Répondre aux questions que vous vous posez sur **l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, le rythme de vie** de votre enfant
- Vous donner des informations sur **les différents modes de garde** : assistante maternelle agréée, accueil collectif (crèches, halte garderie...), emploi à domicile...
- Vous apporter des renseignements sur **la contraception**

## À l'école maternelle



Dans les écoles maternelles, le service de la PMI propose à tous les enfants de 3 à 4 ans un dépistage médical.

### DANS QUEL BUT ?

- Vérifier que votre enfant **aborde sa scolarité dans de bonnes conditions**
- Faire le point **sur sa vue, son audition, son langage, son développement général et ses vaccinations.**

